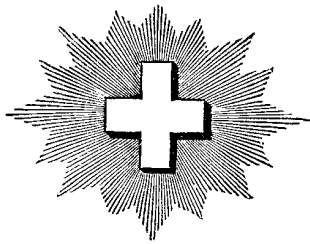


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 mars 1933



Demande déposée: 14 décembre 1931, 18 h. — Brevet enregistré: 15 janvier 1933.

BREVET PRINCIPAL

FABRIQUE D'ÉBAUCHES VÉNUS S. A., Moutier (Suisse).

Chronographe compteur.

L'objet de la présente invention est un chronographe comportant un compteur de tours. Ce chronographe est caractérisé par une bascule commandée par la roue à colonnes et sur laquelle sont pivotés, d'une part, une extrémité d'un axe du rouage, portant une roue et, d'autre part, un renvoi, la roue à colonnes permettant de mettre cette roue et ce renvoi en prise et hors de prise avec la roue du chronographe, respectivement avec un doigt monté sur celle-ci pour mettre la roue du chronographe en mouvement ou au repos, respectivement pour relier le compteur de tour à la roue du chronographe ou l'en séparer.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention. L'unique figure est un plan du mécanisme, vu du côté du cadran.

1 est le barillet-moteur; sur lui est monté à frottement gras une roue 2 reliée à la chaussée 3, laquelle est reliée par une minuterie 4 à la roue à canon 5 portant l'aiguille

des heures. Les aiguilles d'heures et de minutes sont donc actionnées comme dans les montres Roskopf usuelles.

La denture du barillet 1 engrène avec le pignon de la première roue du rouage 6, laquelle engrène avec le pignon de la roue de champ 7', en prise, elle-même, avec le pignon de la roue d'échappement 8; sur l'axe de la roue de champ est fixée la roue sur champ 7.

9 est la roue à colonnes et 10 le poussoirs usuels. 11 est la roue de chronographe munie d'un cœur 12 et d'un doigt 19, et 13 est la roue de compteur de tours munie également d'un cœur 14. Ce dernier et le cœur 12 sont placés sous la dépendance du marteau 15 commandé par la roue à colonnes 9. Cette dernière commande également la bascule 16 qui est montée rotativement sur le bâti, en 17, et qui porte le renvoi 18. L'arbre des roues 7' et 7 est pivoté par une extrémité dans un pont faisant face au fond de la boîte et, par son autre extrémité, dans la bascule 16.

Comme on sait, le mécanisme du chronographe s'actionne en trois temps: par une première poussée sur le poussoir 10, on écarte le marteau 15 des deux cœurs 12 et 14 et on actionne la bascule 16, de façon que la roue sur champ 7 arrive en prise avec la roue de chronographe et que le renvoi 18 se place sur la trajectoire du doigt 10. L'aiguille du chronographe tourne alors et, à chaque tour, le doigt 19 actionne le renvoi 18 qui, lui-même, fait tourner la roue 13 d'une dent. Dans le deuxième temps, représenté au dessin, le marteau reste éloigné des cœurs et la bascule 16 sépare la roue sur champ de la roue de chronographe et éloigne le renvoi 18 du doigt 19; une troisième poussée applique le marteau contre les cœurs qui ramènent l'aiguille du chronographe et le compteur de tours à zéro.

REVENTICATION:

Chronographe muni d'un compteur de tours, caractérisé par une bascule commandée par la roue à colonnes et sur laquelle sont pivotés, d'une part, une extrémité d'un axe du rouage, portant une roue et, d'autre part, un renvoi, la roue à colonnes permettant de mettre cette roue et ce renvoi en prise et hors de prise avec la roue du chronographe, respectivement avec un doigt monté sur celle-ci pour mettre la roue du chronographe en mouvement ou au repos, respectivement pour relier le compteur de tours à la roue du chronographe ou l'en séparer.

SOUS-REVENTICATION:

Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que l'axe du rouage susmentionné est le deuxième à partir du barillet.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES VÉNUS S. A.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

